

CONSEIL MUNICIPAL DE OISLY

Séance du 12.11.2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

1- Nouvelles salles de classe

Les conseillers ont visité les deux salles de classe terminées. L'inauguration aura lieu le **samedi 24 janvier 2015 à 11 h 00**. Les dépenses totales seront de 184 173 euros TTC. Les décisions modificatives de crédit nécessaires seront réalisées.

2- Blason de la commune

Les conseillers municipaux ont accepté le blason retravaillé par M Fernon, Héraldiste, et le remercie pour ce travail accompli bénévolement.



la description héraldique est : *D'argent à un pont d'une arche de pourpre maçonné du champ, mouvant de la pointe et surmonté d'un pampre feuillé d'une pièce posée en barre à dextre et fruité d'une grappe posée en bande à senestre, le tout au naturel ; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or*

3- Indemnité de gardiennage 2014

Les conseillers municipaux ont voté une indemnité de gardiennage de l'église pour 2014 de 119.55 euros.

4- Participation du budget assainissement au budget principal

Les conseillers municipaux ont délibéré pour effectuer un virement de 1100 euros du budget assainissement au budget principal pour les travaux d'entretien du lagunage par l'employé communal.

5- Fixation du prix des jouets de Noël 2014

Les conseillers municipaux ont délibéré pour offrir aux enfants de la commune de moins de 10 ans, un cadeau d'une valeur comprise entre 5 et 12 euros aux enfants présents à la fête de Noël de la municipalité qui aura lieu le **jeudi 18 décembre 2014**.

6- Demande de subvention auprès du Souvenir Français et de l'Office des Anciens Combattants.

Les conseillers municipaux ont délibéré afin de solliciter une subvention pour la remise en état du monument aux morts, d'une croix de guerre et la réfection de quatre tombes de soldats morts pour la France.

7- Fonds d'amorçage suite à réforme des rythmes scolaires

Le fonds d'amorçage sera reversé au SIVOS Couddes Oisly Choussy et la décision modificative de crédit nécessaire sera réalisée.

8- Questions diverses

Les conseillers municipaux ont fait le choix de l'entreprise Pasquier pour la création d'une rampe au cimetière pour la somme de 799.20 euros ttc

Il ne sera pas apposé d'illuminations de Noël sur les candélabres cette année. Il sera procédé à leur acquisition l'an prochain. Par contre, la place, la salle des fêtes et la mairie seront illuminées.

Le Maire,
Chantal MARDON